



INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Avec vous, « *inventons la Métropole du Grand Paris* » ...

La *Métropole du Grand Paris*, regroupement de la *Ville de Paris* et de 130 communes avoisinantes, est née le 1^{er} janvier 2016. Dans un contexte de mutations urbaines et d'évolutions technologiques fortes, elle a décidé d'engager un appel à projets visant à révéler la diversité, la richesse et le potentiel des territoires du Grand Paris. L'opération s'inspire du succès et du retentissement interna-

tional du concours « Réinventer Paris » conduit en 2015.

Cet appel à projets conduit en partenariat entre l'Etat, la *Métropole du Grand Paris* et la *Société du Grand Paris* sera lancé à l'automne 2016. Il sera ouvert à l'international. Les premiers projets lauréats seront choisis avant fin 2017.

... pour mettre en place de véritables démonstrateurs de la qualité urbaine ...

« *Inventons la Métropole du Grand Paris* » est lancé sous la forme d'un « appel à projets » sur des sites proposés par les communes et les territoires et dont la maîtrise foncière est assurée.

Ce concours vise à révéler et mobiliser l'inventivité des groupements de professionnels associant toutes les compétences à la réalisation de projets « clés en main » : concepteurs, aménageurs, promoteurs, investisseurs mais également tout un milieu professionnel engagé dans les « écosystèmes de l'innovation », qu'elle soit économique, technique, environnementale, sociale, citoyenne,

ou qu'elle ait trait aux usages, aux modes de vie ou à l'intégration et à la diffusion des technologies numériques.

Ce concours ambitionne également d'attirer les meilleurs talents à l'international, afin de permettre au Grand Paris de bénéficier de leur excellence et de conforter sa dimension de ville monde.

Cet appel à projets permettra d'inscrire la métropole du Grand Paris au cœur de l'invention des modèles urbains du futur. Ses projets devront constituer de véritables « démonstrateurs » de la qualité urbaine du Grand Paris de demain.

... en faisant émerger des concepts innovants ...

Condition du caractère innovant de leurs propositions, les équipes candidates disposeront d'une grande liberté en matière de programmation, de modèle économique et social de leur projet et de formes urbaines ou architecturales.

Elles devront cependant respecter les principes édictés dans le cahier des charges. Celui-ci comprendra une partie commune à l'ensemble des sites et un volet spécifique à chacun d'entre eux. Il visera notamment à garantir que les projets :

- participent à l'émergence d'une métropole innovante, durable, solidaire et intelligente ;
- contribuent au dynamisme économique et à

l'offre d'emploi ;

- répondent aux besoins de logement et de services des habitants ;
- montrent la voie à une métropole exemplaire en matière énergétique et environnementale ;
- contribuent à son rayonnement artistique, culturel et social ;
- proposent de nouveaux concepts, lieux, usages et services en privilégiant mixité fonctionnelle et réversibilité ;
- s'inscrivent dans des modèles garants de l'efficacité des projets et de l'association des habitants.

... au cœur des territoires de la Métropole.

Les sites susceptibles de faire partie de l'appel à projets - et dont la maîtrise foncière est assurée - sont proposés par les maires des communes membres de la *Métropole du Grand Paris*.

Les emprises foncières ou les droits à construire sur ces sites auront vocation à être cédés aux

groupements lauréats.

L'appel à projets ne constituera donc pas une charge pour les communes. Au contraire celles-ci y trouveront un soutien supplémentaire et une opportunité de valoriser leur foncier et leur territoire.

1. Le choix des sites

1.1 Propositions de sites

Les sites proposés seront examinés par le comité d'organisation en septembre 2016, pour sélection ou renvoi à une session ultérieure

Le dossier des sites sélectionnés, sera alors finalisé. Il, comprendra notamment le cahier des charges de la consultation pour le site et la composition des jurys de sélection des candidats.

Les sites ont vocation à couvrir des situations très diverses et complémentaires, représentatives de la diversité des territoires de la métropole et de leur potentiel. Certains constitueront de véritables « hubs internationaux », autour d'une des futures gares du projet de métro de rocade *Grand Paris Express*, ou sur des territoires en mutation correspondant à d'anciens sites industriels, tertiaires, résidentiels ou patrimoniaux appelés à connaître une évolution profonde.

2. Le lancement de l'appel à projets

2.1 Finalisation des dossiers de sites

Une fois les sites retenus par le comité d'organisation, chacun d'eux fera l'objet d'un dossier détaillé permettant aux groupements candidats au concours de disposer de l'ensemble des éléments contextuels, techniques et juridiques nécessaires à l'élaboration de leur offre.

Ce dossier sera élaboré conjointement par les communes et la direction de projet.

2.2 Lancement de la consultation

Une manifestation sera organisée en octobre 2016 à l'intention de tous les acteurs susceptibles de candidater, pour leur présenter les sites retenus et

1.2. Rôle du comité d'organisation

Le comité d'organisation du concours, coprésidé par le président de la *Métropole du Grand Paris* et le préfet de région, a pour rôle d'assurer le pilotage politique et la coordination stratégique de la consultation.

1.3. Critères d'agrément des sites

Les critères d'agrément pourront notamment porter sur :

- la taille du site proposé, au moins 2.000 m² au sol,
- le degré d'avancement des études et procédures préalables,
- la maîtrise foncière du site,
- l'équilibre géographique des sites proposés à la consultation,
- un nombre de sites maîtrisable et compréhensible.

les inviter à répondre à la consultation. Cette manifestation sera accompagnée d'une action de communication nationale et internationale. Des visites des sites seront organisées au cours des mois d'octobre et de novembre.

Le site internet de la consultation sera mis en ligne en décembre 2016, à l'occasion du salon de l'immobilier (SIMI), et marquera l'ouverture du dépôt officiel des candidatures.

2.3 Un débat citoyen

Un débat citoyen d'ampleur pourra accompagner l'appel à projet. Il permettra de fédérer les habitants concernés et de faire d'« *Inventons la Métropole du Grand Paris* » un acte fondateur du Grand Paris.

3. Le déroulement de la consultation

La consultation se déroulera en deux tours.

Au premier tour seront recueillies sur chaque site les candidatures et notes d'intention de groupements entreprises-investisseurs-architectes et tous autres professionnels associés. Trois candidatures pourront être retenues pour chaque site.

Les groupements ainsi retenus remettront au second tour une offre détaillée. Le contenu en sera précisé dans le règlement de la consultation.

Le choix du projet lauréat appartiendra à un jury spécifique à chaque site et présidé par le président de la *Métropole du Grand Paris*.

4. Calendrier

Le calendrier se déroulera sur la seule année 2017 pour les plus petits sites (une ou deux parcelles avec une maîtrise foncière publique) ou pour les sites les plus grands dont le degré de maturité est

avancé. Il sera prolongé pour les sites plus complexes et lorsque la maîtrise du foncier est partagée entre plusieurs propriétaires.

Septembre 2016		Choix des sites par le comité d'organisation
Octobre 2016		Mobilisation des entreprises, présentation de la liste des sites
Décembre 2016		Ouverture du site internet de la consultation
Décembre 2016 / février 2017	3 mois	Élaboration des dossiers de manifestation d'intérêt par les candidats
Mars 2017	1 mois	Sélection de trois candidats par site par le jury de site
Avril-juillet 2017	4 mois	Élaboration des offres détaillées par les équipes retenues
Septembre/décembre 2017	3 mois	Analyse des rendus, jurys et choix des lauréats

Plusieurs sessions

Les sites doivent présenter un certain degré de maturité en matière de réflexion urbaine et de maîtrise foncière, voire, le cas échéant, d'articulation avec le calendrier de livraison des gares du *Grand Paris Express*. Le comité d'organisation proposera que les sites dont la maturité

n'est pas assez avancée soient présentés à une session suivante du concours.

Plusieurs sessions espacées de six mois à un an pourront ainsi être organisées en fonction des candidatures de sites non retenues à la première session.

Contacts

Les candidats potentiels peuvent se rapprocher des services de l'Etat, de la *Métropole du Grand Paris* ou de la *Société du Grand Paris* pour toutes informations supplémentaires :

Antoine MOULET

antoine.moulet@paris-idf.gouv.fr

Isabelle DERVILLE

isabelle.derville@developpement-durable.gouv.fr

Patrice BECU

patrice.becu@metropolegrandparis.fr

Valérie LENAIN

valerie.lenain@metropolegrandparis.fr

Catherine BARBE

catherine.barbe@societedugrandparis.fr

Ioannis VALOUGEORGIS

ioannis.valougeorgis@societedugrandparis.fr